

1843 VEYTAUX-CHILLON



NON À LA FUSION MONTREUX-VEYTAUX **POURQUOI «NON» À LA FUSION ?**

LES POINTS CLÉS

- Finances communales
- Disparition des élus Veytausiens
- Aucune prestation supplémentaire
- Lien direct avec l'administration
- Collaborations régionales
- Visite de nos forêts

FINANCES COMMUNALES

Les finances de la commune sont saines, contrairement aux affirmations des pro-fusion.

Le taux d'imposition a été baissé de 2 points pour 2023, c'est l'un des taux les plus bas du district.

La commune ne perçoit pas d'impôt pour les successions directes descendantes, contrairement à Montreux.

La marge d'autofinancement est positive, contrairement aux affirmations des pro-fusion.

La suppression de la taxe sur les divertissements a été refusée par le Grand Conseil. Les recettes provenant du château sont toujours là, contrairement aux affirmations des pro-fusion.

DISPARITION DES ÉLUS VEYTAUSIENS

La fusion des Conseils communaux et des municipalités implique la disparition de l'implication directe des citoyens veytausiens à la vie politique locale. Obligation de s'inscrire à un parti politique montreusien, proportion de Veytausiens pas garantie, et si représentation il y a, ce ne serait que 4 à 5 conseillers, contre 35 aujourd'hui au Conseil communal.

Même si un Veytausien devait être élu à la municipalité de Montreux, ce ne sont pas les intérêts de notre commune de Veytaux qu'il pourrait défendre, mais ceux de la nouvelle commune.

AUCUNE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE

A quelles prestations supplémentaires peut-on s'attendre pour les citoyens veytausiens en cas de fusion ? Aucune.

Les prestations sociales sont réglées par le canton, les conventions intercommunales règlent le soutien à la culture, la gestion des transports, la sécurité, la gestion et la distribution des eaux, etc.

Les besoins spécifiques exprimés par les Veytausiens peuvent être relayés par le Conseil communal et trouver des solutions. Nos élus sont là pour cela !

LIEN DIRECT AVEC L'ADMINISTRATION

Besoin d'un renseignement, d'un formulaire quelconque, d'une autorisation, le greffe communal est là pour cela tout au long de la semaine. Avec les prestations de la poste, tout est à disposition des citoyens. Avec des places de parc gratuites, en plus.

La commune est l'intermédiaire entre l'administration cantonale et le citoyen. La proximité de notre administration est un avantage indéniable. Ne le galvaudons pas.

COLLABORATIONS RÉGIONALES

De nombreuses collaborations régionales ou intercommunales existent depuis des décennies. Elles fonctionnent bien, elles évoluent avec le temps. Veytaux est partie prenante à toutes ces conventions, elle y fait entendre sa voix avec les spécificités d'une petite commune dans l'intérêt du bien commun tant régional que de notre commune.

Ne perdons pas cette possibilité de nous exprimer, tout en gardant à l'esprit que ceci devrait être intégré à une refonte du mode de répartition financière. La question est abordée en détail sur notre site internet.

VISITE DE NOS FORÊTS

Fusionner, c'est aussi perdre la propriété, le contrôle d'un patrimoine.

La commune de Veytaux a un riche patrimoine forestier, entretenu par nos bûcherons.

Afin d'en découvrir l'ampleur, son rôle protecteur, son mode d'exploitation, sa diversité, notre association organise le **17 juin** prochain cette visite avec une balade de Glion (montée en funiculaire) à Chillon.

Visite gratuite, le verre de l'amitié clôturera cette balade.

Inscription et informations détaillées sur le site internet **www.1843-veytauxchillon.ch**

DEVENEZ MEMBRE DE NOTRE ASSOCIATION ET REJOIGNEZ-NOUS SUR NOTRE SITE OU FACEBOOK

www.1843-veytauxchillon.ch

 1843 Veytaux-Chillon



Association 1843 Veytaux-Chillon

p.a. Jean-François Pilet
Ch. du Liboson 3
1820 Veytaux